

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°12
Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **17 mai à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Marianne MORSLI
Sophie GUINET

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : **10 mai 2023**

Date d'affichage : **10 mai 2023**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommée secrétaire de séance.

N° 12 : Demande de subvention DETR pour l'aménagement Chaucidou

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du chemin du Pellerat en chaucidou afin de favoriser la circulation en vélo et réduire la vitesse.

Cet aménagement est éligible à une subvention de l'état au titre de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Le montant total prévisionnel est de 25 750 € H.T.

Fond de concours communauté de communes.	10 000 €	39%
DETR / DSIL	7 725 €	30%
Financement propre	8 025 €	31%
Total	25 750 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** l'opération d'aménagement d'un Chaucidou chemin du Pellerat,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT

Mis en ligne le : **23/05/2023**

